

INSTITUT REGIONAL DE FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE

IRFSS Bourgogne Franche Comté

Nos formations



Formations préparatoires et préqualifiantes

- Préparation aux concours :
Infirmier, Aide-Soignant, Auxiliaire de Puériculture
- Préqualification : Accompagnant Educatif et Social, Aide-Soignant



Formations qualifiantes

- Infirmier
- Aide-Soignant
- Auxiliaire de Puériculture
- Accompagnant Educatif et Social
- Assistant Familial
- Secrétaire Médical et Médico-Social
- + Possibilité de VAE



Formation continue

- domaine Sanitaire, Social et Médico-Social
- domaine Santé et Sécurité au Travail



Salariés et demandeurs d'emploi, faites certifier vos compétences et connaissances avec CléA (contactez nous pour plus d'information)

En savoir plus

Rendez-vous sur notre site internet > www.irfss-bfc.croix-rouge.fr

- dossiers d'inscription à télécharger en ligne ou à retirer à l'institut
- catalogue des formations disponible en ligne

Et toute notre actualité sur  www.facebook.com/irfss.bfc

Site de Vesoul

12 rue Miroudot St Ferjeux
C.S. 60273 - 70005 VESOUL CEDEX
Tél. : 03.84.75.80.44

N° Activité 43 75 000 47 70
N° SIRET : 775 672 272 10496

Email : irfss.vesoul@croix-rouge.fr



Formation



croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



INFIRMIER(E) Candidat(e)s en Formation Professionnelle 2019

CONDITIONS D'ACCES ET MODALITES DE SELECTION

« Les candidats relevant de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection prévues aux articles 5 et 6. »

Arrêté du 13 décembre 2018 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

Pour la validation de leur inscription, les candidat(e)s admis(e)s doivent s'acquitter des droits d'inscription auprès de leur établissement d'affectation. Le montant est fixé par arrêté du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Modalités de sélection

Les épreuves de sélection sont au nombre de deux :

* Un entretien (20 minutes) portant sur l'expérience professionnelle du candidat ou de la candidate. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ou de la candidate. Il est noté sur 20 points.

* Une épreuve écrite, notée sur 20 points, comprenant :

- Une sous épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social
- Une sous épreuve de calculs simples.

Une note <8/20 à l'une des 2 épreuves est éliminatoire. Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au moins 20 sur 40 aux deux épreuves.

DATES DE SELECTION

Ouverture des inscriptions	Clôture des inscriptions	Epreuve d'admission
Mercredi 9 janvier 2019	Vendredi 15 février 2019	Mercredi 13 mars 2019 De 14 h à 16 h

Frais de sélection : 115 €

L'Institut se tient à la disposition des employeurs pour toutes informations complémentaires

COUT DE LA FORMATION

Droits d'inscription : 170 € pour l'année 2018/2019

Contribution Vie Etudiante et de Campus (CEVC) : 90 €

* sous réserve de modification pour 2019/2020

Coût de la formation employeur : 7100 € (en 2018/2019)

REFERENTIEL DE COMPETENCES DU METIER D'INFRIMIER(E)

1. Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
7. Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
9. Organiser et coordonner des interventions soignantes
10. Informer et former des professionnels et des personnes en formation

ORGANISATION DE LA FORMATION EN INSTITUT

L'enseignement est dispensé sur la base de 35 heures par semaine. La répartition de cet enseignement entre cours magistraux, travaux dirigés, travaux de groupe et séances d'apprentissage pratiques et gestuels est déterminée par l'équipe enseignante.

La durée de la formation est de 3 années soit six semestres de 20 semaines chacun.

La formation théorique est dispensée sous forme d'Unités d'Enseignement (U.E.) réparties sur les 6 semestres en alternance avec les périodes de stage.

Les stages s'effectuent en milieu hospitalier et en milieu extra-hospitalier dans des structures bénéficiant d'un encadrement adapté. L'organisation des stages relève de la compétence des instituts de formation. Les stages sont effectués sur la base de 35 heures par semaine.